

Affiché le 16 02 2021



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 janvier 2021

**Objet de la délibération**

**ADHÉSION À FRANCE ÉNERGIE ANIMALE**

Le vingt-huit janvier deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON .

**Absent(s) :**

Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Thierry FALQUERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

**N° 2021.01.013**

## **ADHÉSION À FRANCE ÉNERGIE ANIMALE**

**Rapporteur : Claudine CORPART**

L'association France ENERGIE ANIMALE a pour objectif la promotion de l'utilisation des équidés au travail, et notamment :

- la promotion et le développement des usages de l'énergie animale,
- la formation des usagers et des équidés en énergie animale,
- l'échange de pratiques entre les adhérents,
- la labellisation des activités professionnelles en énergie animale,
- la labellisation des collectivités territoriales utilisant l'énergie animale,
- la labellisation des produits issus de ces pratiques,
- l'accompagnement et le soutien à l'installation des entreprises en énergie animale,
- la recherche et développement d'outils et harnachements en énergie animale,
- la représentation de ses membres auprès de diverses entités telles que les collectivités et institutions nationales, organisateurs de manifestations et autres donneurs d'ordres...

Elle est ouverte à tous les utilisateurs professionnels de l'énergie animale que ce soit avec des chevaux, des ânes, des mules ou des bœufs, que ce soit pour le débardage, le travail du sol et autres travaux agricoles, le transport de personnes, la collecte de déchets, le portage...

Par son implication dans la promotion du cheval, la Ville souhaite développer encore plus le cheval dans ses méthodes de travail et l'association France ENERGIE ANIMALE viendrait en soutien.

Le coût de cette adhésion est de 500 € par an.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable du bureau municipal en date du 4 janvier 2021

**Vu** l'avis favorable de la commission Ressources en date du 11 janvier 2021

**Vu** le rapport présenté,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **DECIDE** l'adhésion de la Ville à l'association France ENERGIE ANIMALE
- ➔ **INSCRIT** cette dépense au budget 2021 sur le compte 6281

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

**André HARTEREAU**